

2021

CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE GESTION DES SÉDIMENTS (UGS) DE DRAGAGE À ARÈS

**LE CHALLENGE DU SIBA :
DONNER UNE DEUXIÈME VIE AUX SÉDIMENTS MARINS !**

Le Bassin d'Arcachon : un espace d'activités maritimes professionnelles (ostréiculture, pêche...) et de loisirs à préserver ! Un désenvasement régulier des ports et chenaux est indispensable pour maintenir les niveaux d'eau nécessaires à la navigation.

COMPÉTENCES

CONFIÉES AU SIBA PAR LES COMMUNES ET LE SYNDICAT DES PORTS (SMPBA) :

DRAGAGE DES CHENAUX D'ACCÈS AUX PORTS ET ACCÈS AU RIVAGE

2 à 5 ports* dragués par an.

*tous les ports du Bassin sauf Arcachon et la Vigne, ports non asséchants, qui gèrent leurs opérations de dragage en autonomie avec également un retour à terre des sédiments

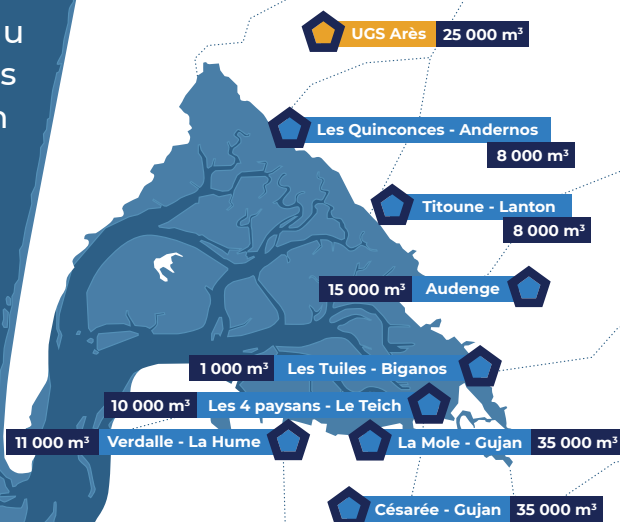
UTILISATION DE MOYENS TECHNIQUES ADAPTÉS À CHAQUE DRAGAGE



UN CHOIX DU TERRITOIRE : RETOUR À TERRE DES SÉDIMENTS EXTRAITS !

Les sédiments du Bassin sont classés non inertes et non dangereux.

LOCALISATION DES DIFFÉRENTS SITES DE GESTION À TERRE DES SÉDIMENTS



2022

MISE EN SERVICE DE L'UGS À ARÈS POUR ACCUEILLIR ET TRAVAILLER LES SÉDIMENTS

Sur 8 ha, 6 bassins étanches pour l'égouttage et le stockage des sédiments
Particularité adaptée aux enjeux de valorisation : une aire de travail couverte

Subvention de l'ADEME de 90 000 € pour un projet de 2 614 000 € TTC

UN SITE CONÇU POUR L'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ

Collaboration avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et la Ligue de Protection pour les Oiseaux.

Toute une zone de l'UGS est laissée en friche, l'aire de travail couverte accueille des nichoirs pour les chiroptères, des îlots flottants sur nos lagunes permettent aux animaux de se reposer, se reproduire...

Le SIBA préserve la quiétude du site en ne programmant aucune intervention 6 mois par an !



PRÉPARATION DES SÉDIMENTS POUR LES RÉUTILISER LOCALEMENT

UGS d'Arès : 25 000 m³ de capacité totale de stockage du site



Terre végétale pour aménagements paysagers



Création de pistes forestières

VALORISATION DES SÉDIMENTS MARINS DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES POUR LE RÉEMPLOI DES SÉDIMENTS DE DRAGAGE

- En remblais dans les travaux d'assainissement
- En création de pistes forestières
- En création de pistes cyclables
- En terre végétale pour des aménagements paysagers

2025 : NOUVELLE UGS SIBA

CRÉATION DE L'UNITÉ DE GESTION DES SÉDIMENTS DE CÉSARÉE À GUJAN-MESTRAS

Coût : 3 200 000 € TTC avec la participation du SMPBA et le soutien financier de l'Etat et du FEDER